



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 3 septembre 2015

Communiqué de presse

Plan de soutien aux agriculteurs martiniquais Déclaration de situation individuelle

L'État et les collectivités ont engagées des discussions depuis le 17 août avec les représentants des filières d'élevage de Martinique, afin d'examiner de façon approfondie les revendications portées par la profession. Des groupes de travail, co-pilotés par les services de l'État, le conseil régional et la chambre d'agriculture, ont pour objectif d'apporter des réponses concrètes aux difficultés rencontrées par les éleveurs.

Concernant la problématique de l'endettement et du financement des exploitations, le Ministre chargé de l'agriculture a d'ores et déjà décidé d'étendre au territoire martiniquais le plan de soutien à l'élevage annoncé au mois d'août pour la métropole.

Une **cellule d'urgence** est constituée pour examiner la situation des éleveurs et déterminer les types d'aides financières qui seront le plus adaptées à la situation des éleveurs martiniquais.

Dans ce cadre, un formulaire de déclaration de situation individuelle a été élaboré. Cette déclaration permettra de cerner au mieux les besoins.

Les éleveurs qui souhaitent pouvoir bénéficier des aides qui seront mises en place doivent compléter ce formulaire et le retourner à la DAAF au plus tard le mercredi 16/09.

Le formulaire est disponible sur le www.martinique.pref.gouv.fr/ ainsi qu'auprès des coopératives animales et de la chambre d'agriculture.

Après cette étape de recensement des difficultés et dès que les mesures d'aides auront été définies, les formulaires spécifiques de demande d'aide seront diffusés.

Contact réservé aux médias :

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 - audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr

1/1